

LE PETIT MONDE DE, CRISNÉE

Les titres

Consultation de la population
Coupures de courant
Déclaration de revenus
Marche Adepts
Elles/ils font Crisnée
Isosel
Jeux de société
Crisnée Cover Festival
Promener son chien



IL SE PASSE TOUJOURS QUELQUE CHOSE À CRISNÉE

Juin 2025

CONSULTATION DE LA POPULATION



Dans un esprit de dialogue et de démocratie locale, la Commune de Crisnée vous a récemment invités à faire part de votre avis sur deux thématiques majeures : la mobilité sur nos routes et l'avenir des églises présentes sur notre territoire.

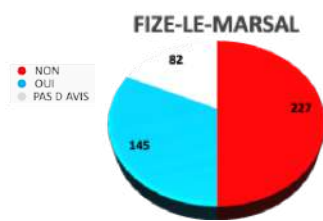
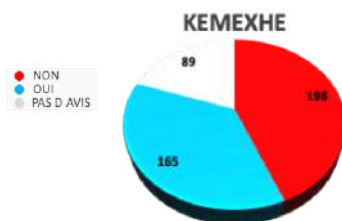
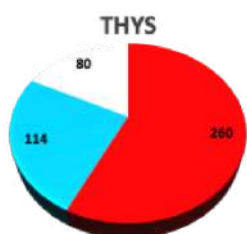
Vous avez été un peu plus de 15% à y avoir participé. Le vote électronique a été largement utilisé (85%).

Les résultats de cette consultation sont clairs et sans équivoque : **vous ne souhaitez pas de désaffectation des églises**. Ces lieux, au-delà de leur vocation religieuse, sont manifestement perçus comme des repères historiques et identitaires, des éléments forts de notre paysage communal. Ils continueront donc à faire partie intégrante, en tant que tels, de la vie de nos villages.

Sur la question de la mobilité, **pas de souhait de grands changements mais plutôt d'une évolution mesurée**, sans bouleversements majeurs. Le résultat des votes semblent indiquer une aspiration à des aménagements raisonnés, respectueux de nos réalités rurales, où la cohabitation entre les différents usagers de la route reste harmonieuse et sécurisée.

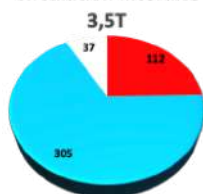
Nous remercions sincèrement toutes celles et ceux qui ont pris le temps de s'exprimer. Votre voix est essentielle pour guider nos choix politiques et construire, ensemble, une commune à l'écoute de ses habitants.

DÉSAFFECTATION DES ÉGLISES



MOBILITÉ

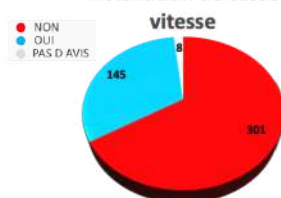
Circulation interdite



Vitesse max 50



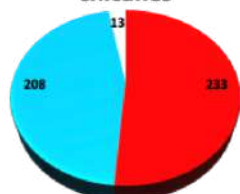
Installation de casse



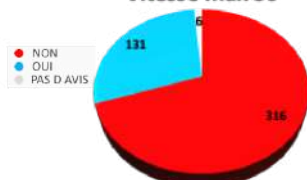
Bus vers les villages



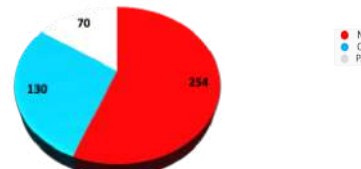
Installation de chicanes



Vitesse max 30



Stationnement alterné



COUPURES DE COURANT

RESA

Depuis plusieurs semaines, les communes de Crisnée et d'Oreye subissent des coupures de courant récurrentes, souvent sans préavis. Ces interruptions perturbent la vie quotidienne des habitants, affectant les ménages, les commerces et les entreprises. Face à cette situation préoccupante, le collège communal a rencontré, ce lundi 16 juin, des représentants du gestionnaire de réseau RESA afin d'obtenir des explications et des mesures concrètes et rapides.

Selon les premières informations techniques fournies, les perturbations trouvent leur origine dans des difficultés sur le réseau moyenne tension. Des investigations sont en cours pour analyser les différents facteurs potentiels à l'origine de ces pannes à répétition. A ce stade Resa, invoque des causes telles que la végétation ou encore des incidents impliquant des oiseaux. Un FBI - Facebook interview est programmé ce lundi 23 juin à 17h.

RESA a confirmé mobiliser ses équipes pour identifier avec précision les points critiques et engager rapidement les actions nécessaires. La commune reste extrêmement vigilante et vous tiendra informés de l'évolution de la situation.

➡ En attendant une résolution définitive, nous vous encourageons à signaler toute coupure ou anomalie via les canaux habituels (RESA – 04/262.18.80 ou 04/220.12.11).

CRISNEE VOUS AIDE À REMPLIR VOTRE DÉCLARATION D'IMPOTS



Afin d'apporter un soutien concret à ses citoyens, la commune de Crisnée met en place une aide personnalisée pour vous aider à remplir votre déclaration de revenus.

☞ Un service gratuit d'assistance est proposé, sur rendez-vous.

📞 Contact : Isabelle Botty
0476/28.73.33

ELLES/ILS FONT CRISNÉE





CRISNEE

MARCHE ADEPS

DIMANCHE

22 JUIN 2025



PARCOURS

5KM-10KM-15KM-20KM

Petite restauration et bar toute la journée
au profit de **Think Pink**

Départ et arrivée:
rue Vincent
Bonnechère, 14
CRISNEE

Départ de 08h00 à 18h00

Renseignements
0472/62.84.44
0498/83.54.65



À Crisnée, la vie communale, c'est aussi des femmes et des hommes qui, chaque jour, contribuent à faire rayonner notre commune. Qu'ils soient commerçants, bénévoles, artisans, entrepreneurs, artistes ou acteurs associatifs, ils sont nombreux à s'engager, à créer, à partager.

C'est pourquoi la commune a lancé il y a déjà plus de trois ans, la série de vidéos courtes intitulée "Elles/ils font Crisnée", diffusées régulièrement sur nos réseaux sociaux. Chaque épisode met en lumière un visage, une histoire, une passion. Une manière authentique et conviviale de découvrir ceux qui façonnent l'âme de nos villages.

Vous souhaitez proposer un témoignage ou mettre en avant une initiative locale ? Contactez notre service communication via info@crisnee.be.

Ces vidéos, gratuites, sont réalisées avec talent par Christophe Neuville.

DEUXIÈME RENCONTRE AMICALE ET FESTIVE 27 JUIN 2025

OÙ ?

Maison des Boumers, 1 rue de Favray à Crisnée.

QUAND ?

le vendredi 27 juin à partir de 19 heures pour l'apéro offert par IsoSEL.

COMMENT ?

ce sera une « auberge espagnole », un buffet participatif, où chacun apportera à manger, à boire, à partager.



contact@isosel.be
https://www.isosel.be/
f IsoSEL Crisnée

AMICALE

pour nous rencontrer, nous connaître les uns les autres.

FESTIVE

sans discours, sans contraintes, juste pour le plaisir de partager un repas.

OUVERTE

à toute personne intéressée par IsoSEL.

VEZ NOMBREUX

merci de confirmer votre présence dès que possible, pour que nous puissions organiser au mieux la soirée-repas.

RÉPONDRE À

contact@isosel.be



PROMENER AVEC SON CHIEN



Vous êtes de plus en plus nombreux à vous balader avec votre chien dans les rues et chemins de Crisnée. Ces moments de complicité doivent s'accompagner de certaines règles à respecter dans l'intérêt de toutes et tous.

L'article 90 du règlement général de police, en vigueur sur le territoire de la Zone de Police de Hesbaye, stipule qu'il est interdit, sur le territoire communal, à tout détenteur d'un animal (autre que les chats), de les laisser divaguer sur la voie publique ou le domaine d'autrui.

L'article 91 précise quant à lui qu'il est interdit de circuler avec des animaux sur la voie publique sans prendre les précautions nécessaires pour empêcher de porter atteinte à la commodité de passage ou à la sécurité publique. Le détenteur d'un animal doit en conserver la maîtrise à tout moment afin d'éviter les accidents et les nuisances quelconques. Concernant les chiens en particulier, il est interdit de les laisser circuler sur la voie publique et dans les lieux publics sans qu'ils soient tenus en laisse et s'ils sont potentiellement dangereux, sans être porteurs d'une muselière.

Les chiens, repris sur la liste des chiens dangereux, sont tenus de porter une muselière sauf s'ils sont titulaires d'une attestation de réussite du test de comportement social.

Le collège communal travaille actuellement à la création d'un espace clos pour permettre à votre chien de courir en toute liberté tout en respectant le règlement communal.

